



Paris, le 17 novembre 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

d'Annick Lepetit, adjointe chargée des déplacements, des transports et de l'espace public

Remontées de files par les deux-roues motorisés : la réglementation doit évoluer

Le Ministère de l'Intérieur a enfin accepté de revoir sa position sur les remontées de files de voitures par les deux-roues motorisés et envisage de mettre fin au flou juridique qui entoure cette question.

Cette pratique, jusque-là non définie par le code de la route mais largement répandue, contribue, lorsque la circulation automobile est ralentie, à une meilleure sécurité des utilisateurs de scooters et de motos qui sont ainsi moins exposés aux chocs arrière. Une étude menée par la Mairie de Paris sur le boulevard périphérique entre 2007 et 2009 montre en effet que le risque d'accidents des deux-roues motorisés y est moindre lorsqu'ils circulent entre deux files de circulation.

Bertrand Delanoë, maire de Paris, a signé en 2007 avec les associations de motards une charte des deux-roues motorisés en ville, accompagnée d'un guide délivrant des conseils et des recommandations pour que cette pratique puisse s'exercer dans de bonnes conditions et en toute sécurité. A l'époque, le Ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy et le Préfet de Police avaient refusé de s'y associer.

La reconnaissance et la réglementation d'une telle pratique, préconisées par le rapport de la mission sécurité routière à laquelle j'ai participé à l'Assemblée Nationale, permettraient de mieux prendre en compte les spécificités de ce mode de déplacement auquel recourent de plus en plus nos concitoyens (le trafic des deux-roues motorisés a augmenté de 35% à Paris en dix ans) et de mieux travailler avec les services de l'Etat sur la baisse de l'accidentologie des deux-roues motorisés qui doit être, notamment sur le boulevard périphérique, un objectif majeur de sécurité routière.

Forte de son expertise et du dialogue qu'elle entretient avec les associations de motards depuis de nombreuses années, la Ville de Paris est aujourd'hui prête à participer à la définition d'une nouvelle réglementation aux côtés de l'Etat.

Contact presse

Damien Stéffan : 01 42 76 49 61

service.presse@paris.fr